CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
DELIBERATION N° 2026-11-03-01

DELIBERATION PORTANT SUR LA TRANSFORMATION DE L'UNITÉ PROPRE INRAE LISC EN UMR UCA/INRAE

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2026,

Vu le code de l'Education ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'Université, Mathias BERNARD ;

PRESENTATION DU PROJET

Le LISC – Laboratoire d'ingénierie des systèmes complexes est actuellement une Unité propre de recherche INRAE, relevant du Centre INRAE de Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes, dont les locaux se situent sur le campus des Cézeaux.

Le LISC est présenté par le HCERES, dans son rapport d'évaluation de l'Unité de janvier 2026, comme une « unité qui s'identifie par le développement de méthodes originales comme le contrôle optimal ou l'approche multi-modèles (simulation agents et modèles stochastiques) adaptées à l'étude de systèmes complexes. Elle organise son activité de recherche autour de trois axes : dynamique des systèmes en transition, développement d'un cadre mathématique opérationnel pour la gestion durable et défis méthodologiques transversaux ».

Cette unité participe aux activités de recherche et à la vie scientifique du site clermontois, en s'impliquant au sein d'un Centre international entre autres. Deux chercheurs universitaires sont par ailleurs déjà actifs au sein de cette Unité.

Un projet de transformation de l'Unité propre en Unité Mixte de Recherche (UMR) a été évoqué et discuté entre la tutelle actuelle de l'Unité et l'UCA, qui deviendrait cotutelle. Ce projet a recueilli un avis favorable de la part du comité d'évaluation du HCERES, comme indiqué dans le rapport rendu en janvier 2026. L'INRAE a également indiqué être favorable à ce projet.

Il est proposé au Conseil de la Recherche du 03 novembre 2026 de se prononcer sur cette évolution, étant précisé que l'application de cette transformation ne sera effective que lors du vote par le conseil de la recherche de la liste des structures de recherche pour le contrat 2027-2031.

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Madame Mathilde BONNET, Vice-Présidente chargée de la Recherche ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver le projet de transformation du LISC en Unité Mixte de Recherche.

Résultats du vote :
Membres en exercice : 46
Votes : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Pour le Président, par délégation, le Directeur Général des Services
David ZUROWSKI

Le 4 novembre 2026

Le 4 novembre 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CR_20261103_01

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*